

La préparation « Sciences Po » au lycée Van Dongen

Le dispositif prévoit l'organisation de conférences par des professeurs et des intervenants extérieurs, organisées le **mercredi de 13h à 15h à partir du 19 octobre** et jusqu'aux vacances d'avril.

La réunion de présentation du dispositif se déroulera **le mercredi 12 octobre à 13h00** dans l'amphithéâtre du Lycée.

Ces conférences sont ouvertes aux élèves de Terminale, toutes spécialités confondues ainsi qu'aux élèves de Première qui ont choisi la spécialité Histoire-Géographie-Géopolitique-Sciences Politiques. Les élèves qui suivent ces conférences se destinent à la passation des concours des IEP de province (dit « Concours Sciences Po), à la préparation du concours de « Sciences Po Paris » et enfin aux études supérieures en milieu universitaire, de la Licence de Sciences Politiques aux parcours de Sciences Humaines proposés par la majorité des universités françaises. Il s'agit de permettre aux élèves volontaires de préparer leur première année dans l'Enseignement Supérieur en s'adaptant aux exigences du niveau post-bac: prise de note, autonomie dans le travail, lectures personnelles...Enfin, assister aux conférences proposées permettra d'élargir la culture générale des élèves en abordant des thématiques variées, en Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie,...

Le programme de ces conférences suit les programmes indiqués pour la préparation des concours des IEP de province.

En Histoire, deux questions:

- les relations entre les puissances, des années 1930 à nos jours
- La France, politique, économie et société, des années 1930 à nos jours.

Pour l'épreuve intitulée « Questions contemporaines », qui demande de réaliser une dissertation de culture générale, deux thématiques:

- la peur
- l'alimentation

Le programme des conférences est à retrouver sur le site du lycée Van Dongen. Sont également prévus un entraînement à l'examen pour les élèves volontaires qui passeront le concours des IEP, des séances de correction et de révisions.

Une fois l'inscription au dispositif réalisée, l'assiduité sera obligatoire. Elle permettra d'obtenir une mention particulière sur la fiche Avenir de l'élève transmise par l'établissement à la plateforme Parcoursup.